



Chers Adhérentes et Adhérents,

Comme vous le savez, la vaccination contre la COVID 19 est maintenant ouverte aux personnes de 75 ans et plus (nées avant janvier 1946 pour une vaccination en janvier 2021) ainsi qu'aux personnes considérées comme « vulnérables » sans condition d'âge.

Madame Le maire de Dieupentale vient de m'informer de la procédure à suivre pour tous ceux qui souhaitent se faire vacciner.

1. **Les personnes mobiles** souhaitant se faire vacciner peuvent directement prendre rendez-vous via la plateforme téléphonique au **08.09.54.19.19** ou bien sur le site Santé : <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html#dep-82>.

Si vous rencontrez des difficultés dans la prise de rendez-vous, contactez votre mairie, ou, la Maison France Services Grisolles au 05.63.27.05.70

2. Si **vous n'avez pas de moyen de transport** pour vous rendre dans le centre de vaccination, manifestez vous auprès de la mairie de votre commune.

La prise en charge se fera à votre domicile et le service est gratuit.

Note 1 : Aucune inscription sur une liste ne sera faite sans votre consentement (démarche volontaire).

Note 2 : Actuellement ce service n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, notamment en fauteuil roulant, car les véhicules mis à disposition ne sont pas équipés.

Une réflexion en cours au sein de la préfecture.

3. **Les personnes considérées comme vulnérables sont les patients:**

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantés d'organes solides ;
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (liste spécifique établie par le COS et les filières de santé maladies rares) ;
- atteints de trisomie 21.

Plus d'information sur le site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/le-gouvernement-ouvre-la-vaccination-aux-patients-vulnérables>

Je rappelle que la vaccination n'est pas obligatoire, mais, si vous avez des doutes, consultez votre médecin qui vous donnera plus d'informations.

Soyons solidaire contre ce virus et faisons-nous vacciner.

Amitiés

Jean ERNST